



Cahier de l'élève

Berakhot Chapitre 2

Leçon 01

De Daf 13a ligne 33
“Haya Koré”

à Daf 13a ligne 38
“LeKhol Adam”

Synopsis

La première Michna du 2^{ème} chapitre de Berakhot “Haya Koré BaTorah” aborde différents Dinim (règles) concernant l’acquittement de la Mitsva de lecture du Chema. Dans ce premier texte d’étude, nous aborderons l’intention et les interruptions autorisées pendant la lecture du Chema.

Point technique de la leçon

Définition des 4 éléments fondamentaux d’un enseignement de référence

[Lien vers la leçon en ligne](#)

1. Je lis le texte

Lisez plusieurs fois à voix haute la phrase de droite puis la phrase de gauche jusqu'à lire les 2 phrases de la même manière.

Texte sans les voyelles	Texte avec les voyelles
היה קורא בתורה והגיע זמן המקרא	הִיָּה קוֹרֵא בַּתּוֹרָה וְהִגִּיעַ זְמַן הַמִּקְרָא
אם כוון לבו יצא	אִם כּוֹוֵן לְבוֹ יֵצֵא
בפרקים שואל מפני הכבוד ומשיב	בַּפְּרָקִים שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַכְּבוֹד וּמְשִׁיב
ובאמצע שואל מפני היראה ומשיב	וּבְאֲמֻצֵּעַ שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַיִּרְאָה וּמְשִׁיב
דברי רבי מאיר	דְּבָרֵי רַבִּי מֵאִיר
רבי יהודה אומר	רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר
באמצע שואל מפני היראה	בְּאֲמֻצֵּעַ שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַיִּרְאָה
ומשיב מפני הכבוד	וּמְשִׁיב מִפְּנֵי הַכְּבוֹד
ובפרקים שואל מפני הכבוד	וּבַפְּרָקִים שׁוֹאֵל מִפְּנֵי הַכְּבוֹד
ומשיב שלום לכל אדם	וּמְשִׁיב שְׁלוֹם לְכָל אָדָם

2. Je traduis les mots

Cachez la traduction, devinez le mot, la phrase, vérifiez, jusqu'à mémoriser la traduction.

הַמְקָרָא	זְמַן	וְהִגִּיעַ	בְּתוֹרָה	קוֹרָא	הָיָה
La lecture	Le temps	Et est arrivé	Dans la Torah	Il lit	Il était
Il lisait dans la Torah lorsqu'est arrivé le temps de la lecture du Chema					

יָצָא	לִבּוֹ	כִּוּוֹן	אִם
il est sorti	Son cœur	Il a dirigé	Si
S'il a eu l'intention du cœur, il est acquitté			

וּמְשִׁיב	הַכְּבוֹד	מִפְּנֵי	שׂוֹאֵל	בְּפָרְקִים
Et répond	Le respect	À cause de	Il demande	Entre les chapitres.
Entre les chapitres, il salue lui-même par respect et répond,				

וּמְשִׁיב	הִירָאָה	מִפְּנֵי	שׂוֹאֵל	וּבְאֶמְצֵעַ
Et il répond	La crainte	À cause de	Il demande	Et au milieu
Et au milieu des chapitres, il salue lui-même par crainte et répond				

מֵאִיר	רַבִּי	דְּבָרַי
Méir	Rabbi	Paroles de
d'après les paroles de Rabbi Méir		

אֹמֵר	יְהוּדָה	רַבִּי
Il dit	Yehouda	Rabbi
Rabbi Yehouda dit :		

הִירָאָה	מִפְּנֵי	שׂוֹאֵל	בְּאֶמְצַע
La crainte	À cause de	Il demande	Au milieu
Au milieu d'un chapitre, il salue de lui-même à cause de la crainte			

הַכְּבוֹד	מִפְּנֵי	וּמְשִׁיב
Le respect	À cause de	Et répond
Et répond à cause du respect		

הַכְּבוֹד	מִפְּנֵי	שׂוֹאֵל	וּבִפְרָקִים
Le respect	À cause de	Il demande	Et entre les chapitres.
Et entre les chapitres, il salue de lui-même à cause du respect			

אָדָם	לְכֹל	שְׁלוֹם	וּמְשִׁיב
Un homme	À tout	Salut	Et répond
Et répond « Salut » à tout homme.			

3. Je comprends le Pchat

Chaque point dans le texte est une étape du raisonnement de la michna. L'explication de chaque point a pour but de vous apprendre à commenter la michna.

① ה"ה "קורא בתורה והגיע זמן המקרא ② אם
 כוון לבו ③ יצא ④ בפרקים שואל מפני
 הכבוד ומשיב ⑤ ובאמצע שואל מפני היראה
 ומשיב ⑥ דברי ר' מאיר ⑦ ר' יהודה אומר בִּבְאִמְצַע
 שואל מפני היראה ומשיב מפני הכבוד ובפרקים שואל מפני הכבוד ומשיב
 שלום לכל אדם

1. La Michna introduit un premier Din (une décision): l'intention (la Kavana) dans l'acquittement de la lecture du Chema.

L'expression "Haya Koré" relève de la description. Elle introduit ce qu'on appelle en hébreu : "le Mikré", ou "cas Halakhique".

Pour introduire ce Din, elle cite le cas (le Mikré) de quelqu'un qui était en train de lire le texte du Chéma dans un Séfer Torah. À ce moment de la michna, on ne sait pas encore si son but était de s'acquitter de la Mitsva. Survient alors l'heure de l'acquittement de la Mitsva de lire le Chéma.

Il apparaît ici une question sous-entendue : puisque sa lecture se trouve maintenant dans les conditions horaires d'acquittement de la Mitsva, cette lecture l'acquitte-t-elle de la Mitsva (bien qu'il semble avoir entrepris de lire sans avoir l'intention d'accomplir la Mitsva) ?

2. La Michna énonce une condition à l'acquittement de la Mitsva dans ce cas particulier.

- Le mot "Im" introduit ici une condition, mais peut parfois introduire une supposition.
- S'il a eu "l'intention du cœur", ce qu'on appelle en hébreu "la Kavana".
- La Michna ne précise pas si elle parle de l'intention de lire le Chéma pour s'acquitter, ou d'avoir conscience d'accomplir l'acte de lire, indépendamment de la volonté de s'acquitter de la Mitsva.

3. La Michna dévoile le Din (le statut) de celui qui remplit la condition en ayant eu "l'intention du cœur".

- "Il est acquitté, à condition qu'il ait eu "l'intention du cœur". Il semble donc que d'après cette Michna, il y aurait une nécessité d'avoir une certaine intention pour s'acquitter de la lecture du Chéma. Mais de quelle intention s'agit-il ? Cela fera l'objet d'une discussion dans le commentaire de cette Michna, qu'on appelle la Guémara.

4. La Michna introduit un second Din : l'autorisation d'interrompre sa lecture du Chéma pour saluer, à certains endroits du texte du Chéma, selon la personne qui se présente à nous.

- Premier cas : "BaPrakim", entre deux chapitres du Chéma.
 - o . "Choel" : il dit bonjour de lui-même à celui envers qui il doit du respect (par exemple son père, son Rav).
 - o . "Méshiv" : il répond au salut de quelqu'un. La Michna ne précise pas la raison de l'autorisation dans ce cas, mais d'après la formulation, il semble que cela soit également à celui envers qui il doit du respect.

5. La Michna poursuit avec un deuxième cas d'interruptions permises.

- Deuxième cas : "BaEmtsa", au milieu d'un chapitre du Chéma.
 - o "Choel" : il dit bonjour de lui-même à celui qu'il craint (un homme violent, un roi qui peut décider un mauvais décret sur la personne),
 - o "Méshiv" : il répond au salut de quelqu'un. La Michna ne précise pas la raison de l'autorisation dans ce cas mais il semble que cela soit aussi lié au fait qu'il craint la personne qui le salue.

6. La Michna cite l'auteur des Dinim (Le Rav) précédents : Rabbi Meir

- "Divré Rabbi Méir" signifie "Selon les paroles (selon l'avis) de Rabbi Méir".

7. La Michna développe le même sujet, mais énonce les Dinim selon un Tana différent : Rabbi Yéhouda

- Puisqu'un autre Tana énonce d'autres Dinim (d'autres règles, d'autres statuts) dans le même Mikré (cas Halakhique), on en déduit qu'il existe un désaccord (une Ma'hloket) entre Tanaïm dans cette Michna au sujet des Dinim.

- Les Dinim selon Rabbi Yéhouda seront détaillés plus bas dans le tableau récapitulatif.

Ces étapes nous amènent à construire le tableau des Dinim suivant:

	Cas (Mikre)	Décision (Din)	Rav	Raison (Taam)
1	L'intention est-elle une condition d'acquittement du Chema ?	Oui	Tana Kama anonyme	La raison sera développée dans le commentaire de la Guemara
2	Dans quels conditions est-il permis d'interrompre sa lecture du Chéma ?	Entre les chapitres pour saluer et répondre	Rabbi Meir	Par respect
		Au milieu d'un chapitre pour saluer et répondre	Rabbi Meir	Par crainte
		Au milieu d'un chapitre pour saluer	Rabbi Yehouda	Par crainte
		Au milieu d'un chapitre pour répondre	Rabbi Yehouda	Par respect
		Entre les chapitres pour saluer	Rabbi Yehouda	Par respect
		Entre les chapitres pour répondre	Rabbi Yehouda	À tout homme

Un bon exercice serait de reproduire ce tableau pour apprendre à classer les éléments fondamentaux que vous avez identifiés dans cette Michna.

Voici un bon moyen de mémoriser ces éléments et la relation qui les unit les uns aux autres :

- Qui (quel **Rav**) ?
- dit quoi (quel **Din**) ?
- dans quoi (dans quel **Mikré**) ?
- d'après quoi (d'après quel **Taam**) ?

4. J'approfondis mes connaissances

Définir les 4 éléments fondamentaux d'un enseignement de référence

Notre texte d'étude est une Michna. Il constitue ce qu'on appelle un "enseignement de référence", du fait qu'il représente le texte auquel la Guémara (qui est le commentaire de la Michna) va se référer pour mener son analyse (qu'on appelle l'enquête talmudique).

Chaque enseignement de référence se compose au minimum de 4 éléments fondamentaux :

- le Mikré
- le Din
- le Rav
- le Taam

D'autres types de textes (Beraïta, la Tossefta, Memra) font partie des enseignements de référence. Nous les verrons en détail plus tard.

Élément fondamental	Définition
Le Mikré (le cas)	Description du sujet halakhique et des éléments du cas halakhique étudié. le Mikré est facilement formulable sous la forme d'une question.
Le Din (la décision dans le cas)	Décision rabbinique qui fixe le statut ou la règle à suivre dans le cas halakhique, ainsi que les obligations, les droits, autorisations, qui reviennent à celui à qui s'applique le Din (personne, objet, animal...).
Le Rav (l'auteur de la décision)	Responsable de la décision rabbinique.
Le Taam (la raison de la décision)	Ensemble des éléments qui justifient la manière dont le Rav tranche le Din (la décision) dans le Mikré (cas). Le Taam peut prendre sa source (le Makor du Din) dans un verset de la Torah parfois cité dans la Michna, ou dans un raisonnement (Kal Va'Homer, Guezeira Chava, Ekech...).

Fin

Parce que l'erreur est humaine, je vous invite à me signaler rapidement toute erreur que je n'aurais pas vue, afin de la corriger au plus vite pour tout le monde. Merci et Me'hila d'avance.